

REPUBLICQUE DU SENEGAL  
REGION DE TAMBACOUNDA  
DEPARTEMENT DE KEDOUGOU

572  
789 ✓

**MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE  
RELEVÉ DU FDL  
KEDOUGOU - MISSIRAH**

# SOMMAIRE

## AVANT PROPOS

### I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL

#### 1.1 Contexte de la mise en place d'une structure de relève du FDL

##### 1.1.1 Contexte du FDL

##### 1.1.2 Contexte des collectivités locales

#### 1.2 Justification de la mise en place d'une structure de relève du FDL

##### 1.2.1 Pertes de temps par rapport au temps réel d'exécution

##### 1.2.2 Etat d'exécution des programmes

##### 1.2.3 Suggestions et/ou recommandations des missions d'appui techniques ou d'évaluation

### II - STRATEGIE MISE EN OEUVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL

#### 2.1 Définition d'une stratégie de relève

#### 2.2 Méthode méthodologique

#### 2.3 étapes franchies

##### 2.3.1 informations et sensibilisation des acteurs

##### 2.3.2 élaboration de PTI (2003-2005) et redynamisation des CLAD

### III - FORME, MISSION, ET ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL

#### 3.1 Au plan de la forme à prendre à prendre par la structure de relève

#### 3.2 Au plan des missions dévolues à la structure de relève

#### 3.3 Organigramme de la structure de relève du FDL

##### 3.3.1 L'organe de prise de décision

##### 3.3.1.1 Comité National de pilotage du FDL

##### 3.3.1.2 Le conseil d'Administration

##### 3.3.2 L'organe exécutif

##### 3.3.2.1 Le secrétaire exécutif / l'ARD de Tambacounda

##### 3.3.2.2 Le conseiller Technique

##### 3.3.2.3 Les divisions

### IV - MOYENS HUMAINS - LOGISTIQUES - MATERIELS ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE RELEVÉ

#### 4.1 Moyens humains

#### 4.2 Moyens logistiques (véhicules et local)

#### 4.3 Budget de fonctionnement de la structure de relève du FDL

##### 4.3.1 Budget relatif au personnel

##### 4.3.2 Budget de fonctionnement

## **V - PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA STRUCTURE DE RELEVÉ**

5.1 Les actions engagées par le FDL

5.1.1 Les actions engagées totalement réalisées

5.1.2 Les actions en cours de réalisation

5.2 Les PTI 2003-2005 des communautés rurales de la zone d'intervention du FDL

5.2.1 Méthodologie d'élaboration des PTI 2003-2005

5.2.2 Coût des PTI 2003-2005 des communautés rurales de la zone d'intervention

5.2.3 Caractéristiques des PTI 2003-2005

## AVANT PROPOS

Depuis quelques années, les stratégies d'intervention se sont progressivement modifiées pour prendre en compte la nécessité d'une plus grande implication /responsabilisation des communautés de base et des collectivités locales dans la conception et la mise en oeuvre des projets ou programmes de développement.

Les projets ou programmes d'appui à la décentralisation et/ ou à la lutte contre la pauvreté au Sénégal s'y sont consacrés à fond en développant des approches, des instruments et en mettant en place des structures leur permettant d'y accéder.

C'est le cas notamment du FDL/Kédougou - Missirah avec :

- Sa démarche fondée sur une approche participative et l'adhésion des populations concernées à toutes les étapes de la programmation
- Ses outils développés notamment : i) le fonds de développement local dont l'approche vise la promotion du développement local qui associerait des actions structurantes de l'espace (désenclavement, centre urbains, centres ruraux, ....) et les actions visant l'amélioration du niveau des revenus des populations locales dans le cadre d'une programmation plurielle élaborée avec les principaux partenaires locaux " ii) l'éco développement, stratégie visant à harmoniser les objectifs sociaux et économiques du développement avec une gestion prudente des ressources "et du milieu et s'appuyant sur trois piliers à savoir :
  - a) l'autonomie des décisions et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique
  - b) la prise en charge équitable des besoins de tous
  - c) la prudence écologique c'est à dire la recherche d'un développement en harmonie avec la nature
- les structures créées sous son impulsion notamment les CACL, CCAD, CLAD, CMS visant à renforcer les capacités des acteurs à identifier leurs besoins, à solliciter et à contractualiser les prestations de services dont ils ont besoin mais aussi à négocier des conventions ou protocoles d'accord avec les partenaires au développement.

La mise en place d'une structure de relève du FDL Kédougou- Missirah procède non seulement de cette dynamique d'implication/ responsabilisation des communautés de base et des collectivités locales concernées et de leur appropriation du programme mais aussi et surtout de la ferme volonté des partenaires que sont le PNUD et le FENU d'aider à la poursuite par les intéressées elles-mêmes dudit programme et à la pérennisation /consolidation des acquis.

Le présent document y relatif s'articule autour des 5 points :

1. le contexte et la justification de la mise en place de la structure de relève du FDL
2. la stratégie mise en oeuvre pour la mise en place de la structure de relève du FDL
3. La forme, les missions et l'organigramme de la structure de relève du FDL
4. Les moyens humains, logistiques, matériel et le budget de fonctionnement de la structure de relève
5. Les programmes d'actions de la structure de relève

## **I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL**

### **1.1 Contexte de la mise en place d'une structure de relève du FDL**

#### **1.1.1 Contexte du FDL**

Dans la réduction de la pauvreté à travers la généralisation de l'accès aux services sociaux de base essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base et la multiplication des opportunités de création de revenus et aussi dans le renforcement du développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance, le Sénégal a reçu un appui conséquent du FENU et du PNUD à travers le projet intitulé "Mise en place d'un fonds de développement local dans la région de Tambacounda".

Le montant du financement initial de ce projet communément appelé "FDL de Kédougou" se chiffrait à 4,473,910\$ dont 3,553,450\$ du FENU et 920,460\$ du PNUD qui, par la suite à l'an 2000 a augmenté sa contribution de 50,000\$ ceci pour une durée de 4 ans. L'accord de financement a été signé en mai 1997.

Le projet dont la zone d'intervention couvre le département de Kédougou et l'arrondissement de Missirah, au total 13 communautés rurales et une commune soit 14 collectivités locales, a démarré ses activités sur le terrain en février 1998 et les a clôturées officiellement en décembre 2001 après une évaluation finale intervenue en octobre 2001.

La première année du projet sur le terrain a été une année d'information, de sensibilisation des acteurs concernés, de planification et de démarrage de certaines actions d'ancrage, la seconde, celle du démarrage effectif des investissements. Il faudra attendre 2001 après un travail d'identification et de diagnostic, des zones écologiquement menacées qui a ciblé Dialacoto pour voir l'éco développement démarrer.

Le projet a connu des moments de réorientation/réadaptation pour le rendre opérationnel compte tenu de l'évolution du contexte national. Il a développé deux modules essentiels : le fonds de développement local et l'écodéveloppement. Un accent particulier a été cependant mis sur le fonds dans les trois premières années visant à la fois la réduction de la pauvreté et le renforcement du développement local.

Les activités du projet ont été multiples, passant de la cartographie à la planification puis à la valorisation du potentiel productif et aux actions d'ancrage avec la réalisation d'investissements prioritaires (maisons communautaires, cases de santé, salles de classe, foyer des femmes, puits, magasin céréalier, etc...), l'appui aux groupements de base, le renforcement des capacités des élus locaux, la formation de groupes socio professionnels (ASC, matrones, membres CMS, AVC, etc....) et la mise en place de cadres de concertation.

Une partie encore importante du programme n'est pas engagée et attend un financement. Sur les actions engagées en 1999, 2000 et 2001, il y a de nombreuses instances, aujourd'hui. Par instances, il faut entendre des actions engagées dont la réalisation et/ou la liquidation financière ne sont pas terminées et ne risquent pas de l'être d'ici la fin de la phase de désengagement du FDL.

Officiellement, le projet s'est arrêté depuis fin décembre 2001 mais tenant compte des instances et pour aider à la poursuite du programme et à la pérennisation /consolidation des acquis, le FENU et le PNUD ont consenti de mettre en oeuvre une phase supplémentaire de désengagement de 6 mois (janvier - juin 2002) pour permettre la mise en place d'une structure de relève prenant en compte tous ces aspects.

#### 1.1.2 Contexte des collectivités locales

Les 14 collectivités locales de la zone d'intervention du FDL c'est à dire les 13 communautés rurales que compte le département de Kédougou et l'arrondissement de Missirah et la commune de Kédougou, sont actuellement jusqu'à l'installation des nouveaux conseils issus des élections locales du 12 mai 2002, dirigées par des délégations spéciales.

Les délégations ont été mises en place en novembre 2001 au moment où la clôture du projet avait été décidée de sorte qu'elles n'ont eu à leur actif en tant que nouveaux acteurs impliqués, à signer aucun contrat de financement avec le FDL au profit de leurs collectivités locales.

Ce sont donc les actions qui ont fait l'objet d'engagement contractuel avec les anciens PCR et PCM qui sont en cours de réalisation sous la supervision des délégations spéciales et celles des CLAD et CMS.

Il convient également de noter que la situation actuelle des collectivités locales concernées est marquée, et ce n'était pas le cas lors du démarrage des activités du projet sur le terrain en février 1998, par la mise en place d'une ARD opérationnelle qu'elles ont contribué à mettre en place et qui les appuie dans le développement local.

## 1.2 Justification de la mise en place d'une structure de relève du FDL

Au triple plan, du temps perdu dans les modifications/changements d'orientation et les procédures complexes, de l'état d'exécution des programmes et des recommandations des différentes missions d'évaluation et de capitalisation, la mise en oeuvre d'une nouvelle phase, ou tout au moins l'appui conséquent à la mise en place d'une structure chargée d'assurer la relève, se justifie.

### 1.2.1 Pertes de temps par rapport au temps d'exécution du FDL

Il est constaté en effet, une perte de temps sur le temps réel imparti à l'exécution du tout le programme qui nécessiterait bien des mesures compensatoires notamment la prolongation du programme d'appui. cette perte de temps est le fait :

- des lenteurs observées dans l'opérationnalisation du programme "attribuable à des lacunes conceptuelles" à l'origine de la tenue d'ateliers et de missions d'appui technique de clarification/changements d'orientation.
- des procédures complexes mises en oeuvre qui prennent presque les 25% sinon plus du temps réel qui devait être consacré à chaque action, ce qui ressort du reste des enseignements tirés de la capitalisation au seul plan de la réalisation des infrastructures de base, activité essentielle de la composante "fonds dedéveloppement local" du projet
- de l'existence d'une période de flottement de trois mois (juillet - août, septembre 2001) correspondant aux départs successifs du coordonnateur et de son adjoint.

A cela, il convient d'ajouter la longue saison morte pour la réalisation des infrastructures qui chaque année, dure de fin mai à presque fin octobre en raison de l'inaccessibilité de nombreux terroirs villageois, suite à l'abondance de la pluviométrie.

### 1.2.2 Etat et exécution des programmes

Du point de vue de l'état d'exécution des programmes, le projet FDL Kédougou est parvenu comme on l'a souligné dans le rapport d'évaluation finale " de manière variable à atteindre les résultats attendus tels que décrits dans le cadre logique élaboré en 2002".

Certaines capacités locales (de gestion communautaire, d'élaboration et d'exécution de budgets, de planification participative, de mise en place de comités de gestion, d'entretien, de suivi, etc) ont été renforcées, des infrastructures et équipements (13 maisons communautaires, 29 cases de santé, 1 dispensaire 7 salles de classe, une soixantaine de puits villageois, puits maraîchers et puits AGR, 35 périmètres rizicoles, irrigués et maraîchers, du mobilier de bureau, des tables bancs, équipements sanitaires, etc....) ont été réalisés enfin, quelques actions de GRN (pépinières communautaires) ont été entreprises et des micro projets en faveur des OB appuyés.

" en terme quantitatif, le projet a été assez performant dans l'ensemble". comme le reconnaît l'évaluation finale.

Mais par rapport aux actions inscrites dans le PTI (1999-2001) et PAI (2001) et au niveau d'absorption de la DIF communautaire (583.787.731f sur 1.002.743.643 FCFA soit un taux de 58,17,62%) et communale (147.090.103 frs sur 409.761.200 FCFA soit un taux de 36,34%), les réalisations restent en deçà des attentes des populations locales.

Ces niveaux faibles de réalisation par rapport aux attentes des populations locales devraient constituer un motif de poursuite du programme.

Enfin et surtout, le volume plus ou moins important des actions engagées dont la réalisation et/ou la liquidation financières n'est pas finie, constitue une autre source de motivation dans la poursuite du programme FDL avec le financement d'une nouvelle phase ou d'un appui à la mise en place d'une relève du FDL.

### 1.2.3 Suggestions et/ou recommandations des missions d'appui technique ou d'évaluation

Le dernier élément et non des moindres de justification d'une poursuite du FDL ou d'un appui à la mise en place d'une structure de relève du FDL est fourni par différentes missions d'appui technique, de suivi évaluation et/ou de capitalisation qui se sont succédées sur le terrain et dont, les suggestions et/ou recommandations vont dans ce sens.

Deux seulement des plus pertinentes seront rappelées dont celles de Mr Kouidhui (du 28-11 au 14-12-2000) et de l'équipe d'évaluation composée de E.B.Dème, OK Niang et Mr Winter.

Mr Kouidhi à la suite de sa mission a fait part de la nécessité dans les défis à relever de promouvoir une structure de coopération intercommunale de proximité et pérenne en donnant les raisons à savoir :

- éviter à chaque collectivité locale de type communautaire ou communal, prise isolément de conduire seule son développement en raison de sa non efficacité au plan financier et économique
- permettre aux communautés rurales et à la commune de Kédougou de conjuguer leurs efforts dans la relance des économies locales
- assurer une continuité des services d'appui-conseil aux communautés rurales appuyées par le FDL

Il terminera en demandant de réfléchir sur le montage institutionnel et financier d'une telle structure.

L'équipe chargée de l'évaluation finale sur la base des résultats de cette évaluation, recommandera, par contre de prolonger pour au moins 12 mois, l'appui du FDL dans l'optique :

- d'un achèvement des programmes 1999,2000,2001
- d'un renforcement des capacités au niveau des instances communautaires
- d'un ancrage des instruments et des procédures dans les institutions communautaires en conformité avec le code des collectivités locales. Il reste entendu comme l'a soutenu l'équipe, que pour cette prolongation du projet, les reliquats existants devraient suffire.

## **II - STRATEGIE MISE EN OEUVRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL**

Le PTA 2002 du FDL qui a été élaboré dans un contexte particulièrement marqué par la mise en place de délégation spéciales à la tête des collectivités locales et par la nécessité après la clôture du projet en décembre 2001, de mettre en oeuvre une phase de désengagement avait annoncé l'organisation de la relève du projet au plan opérationnel, institutionnel et financier.

### **2.1 Définition d'une stratégie de relève**

La stratégie relative à l'organisation de la relève élaborée par la suite devait en fixer la démarche et les étapes à franchir pour y parvenir après avoir auparavant traité de quelques aspects relatifs aux fondements et à la justification de la relève ; aux objectifs et au contenu des programmes de la relève ; à la contractualisation de l'assistance technique et à la maîtrise d'ouvrage entre collectivités locales et services techniques déconcentrés dans la perspective de la relève, à la mise en place d'un dispositif de suivi du développement local aux niveaux départemental et local à travers la consolidation des CLAD, CCAD, à l'organisation d'une structure de relève du FDL, et enfin à la mobilisation de partenaires au développement pour assurer la relève financière.

### **2.2 la démarche méthodologique**

La démarche méthodologique préconisée dans la stratégie et appliquée dans le cadre de l'organisation de cette relève a mis en oeuvre un processus intensif de communication, d'interaction à toutes les étapes et avec tous les acteurs locaux et extérieurs susceptibles de s'impliquer dans la poursuite des actions de développement local entreprises au niveau de la zone d'intervention du FDL.

### **2.3 les étapes franchies**

Plusieurs étapes retenues dans le cadre de la stratégie validée par le comité de pilotage du projet en ses séances des 10 et 11 avril tenues à Kédougou et élargies aux représentants de l'ARD de Tambacounda ont été déjà franchies. Il s'agit de :

#### **2.3.1 l'information et la sensibilisation des acteurs**

L'étape de l'information et de la sensibilisation des acteurs portant essentiellement sur le désengagement du FDL, le rôle des STD dans l'assistance technique et la maîtrise d'ouvrage, l'élaboration des PTI (2003-2005) de consolidation, l'identification et la négociation avec les partenaires financiers, le renforcement des capacités des structures locales et la mise en place d'une structure de relève du FDL.

Trois semaines ont été nécessaires pour mener à bien cette tâche :

- La première, celle du 15 au 20 avril 2002, a été consacrée à des rencontres au niveau des différents arrondissements de la zone d'intervention du FDL avec les sous préfets, leurs adjoints, les présidents de délégation spéciale, les anciens PCR, les CLAD, les chefs de CERP. Au cours de ces rencontres, en dehors des sujets ci-dessous évoqués, la programmation des dates d'élaboration des PTI (2003-2005) de consolidation des communautés rurales de l'arrondissement a été faite ;
- La seconde, celle du 22 au 27 avril a été consacrée à la rencontre avec tous services techniques départementaux présents à Kédougou et les responsables d'ONG implantés au niveau de la commune, rencontre au cours de laquelle, on s'est beaucoup appesanti sur la contractualisation à l'assistance technique et à la maîtrise d'ouvrage entre lesdits services avec les collectivités locales dans le contexte actuel de désengagement du FDL et d'une relève assurée par l'ARD. Cet aspect a fait l'objet d'une discussion /négociation avec les chefs des STD au cours de ces rencontres. Avec les partenaires au développement, par contre, l'objet des discussions portait sur les protocoles d'accord de coopération à réactualiser ou négocier.
- La dernière, celle du 29 au 30 avril 2002, a été consacrée au niveau de Tambacounda, à la prise de contact avec l'ARD, les chefs de services régionaux, les responsables de projets basés à Tambacounda et surtout, à la tenue d'un atelier au siège de l'Agence sur la nature de la structure de relève à mettre en place, ses missions et ses moyens.

### 2.3.2 Elaboration des PTI (2002-2004)

Cette étape s'est déroulée dans la période du 2 avril au 10 mai 2002. Dans l'ensemble au niveau de toutes les communautés rurales de la zone d'intervention une participation massive à l'exercice de programmation de tous les acteurs (délégations spéciales, anciens conseillers, chefs de villages, notables, organisations de base, notamment GPF, ASC et même le député de Kédougou) a été notée. Au cours des séances, la relecture des PLD (1998-2004), l'évaluation des PTI (1999-2001) exécutés et l'exercice de programmation PTI (2003-2005) suivant une méthode MAP ont été effectués avec succès.

### **III - FORME, MISSIONS ET ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL**

Des suggestions/recommandations faites par les missions d'appui technique, principalement celles de M. KOUIDHI, en ce qui concerne la forme, les missions et l'organigramme de la structure de relève du FDL, aux résultats sortis de l'atelier du 30 avril 2002 sur la question, tenu à l'ARD de Tambacounda en passant par les avis sur le sujet des Présidents de délégations spéciales à la tête des collectivités locales et des chefs de Services Techniques Déconcentrés, on peut tirer des points de convergence sur le contenu relatif à chaque point de la problématique.

#### 3.1 Au plan de la forme à prendre par la structure de relève

La structure de relève du FDL doit à la fois être légale et capable de consolider la solidarité entre les différentes collectivités locales de la zone d'intervention du FDL et maintenir les bases d'un développement viable et durable.

Or la loi n° 96-06 du 22 mars 1996, portant code des collectivités locales en son article 37 prévoit la constitution en commun, par la région, les communes et les communautés rurales, d'une agence régionale de développement (ARD) dont la mission est d'apporter aux collectivités locales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activités liés au développement.

Voilà donc qui fait de l'ARD la structure la plus indiquée pour assurer en étroite relation avec la CACL, la relève du FDL d'autant plus que le conseil d'administration de cette agence, lors de sa séance plénière du 25 avril 2002, a décidé de créer une antenne à Kédougou pour rendre l'ARD beaucoup plus opérationnelle et lui permettre d'apporter son appui à la base au niveau des communautés rurales.

#### 3.2 Au plan des missions dévolues à la structure de relève

Trois types de missions sont dévolues à la structure de relève.

- Une mission ponctuelle relative à la liquidation des instances laissées par le FDL (Suivi des réalisations en cours, réceptions provisoires et définitives d'ouvrages en construction ou terminés, décaissement pour payer les décomptes, etc...).
- Des missions pérennes dans lesquelles on range :
  - La consolidation des acquis du FDL
  - L'appui à apporter aux collectivités locales pour élaborer et exécuter leurs programmes.
  - L'aide au renforcement des capacités des élus locaux et des groupes socio-professionnels.
  - L'appui à apporter aux collectivités locales à la préparation/négociation des conventions d'assistance technique et à la maîtrise d'ouvrage et des protocoles d'accord avec les partenaires au développement.

- Une mission temporaire, en attendant la mise en place à l'instar de ce qui s'est fait au niveau régional (Tambacounda), de cadre de concertation et d'harmonisation des actions de développement dans la zone d'intervention.

### 3.3 Organigramme de la structure de relève

L'organigramme proposé pour la structure de relève se présente comme suit:

#### SCHEMA

La structure de relève est composée de deux organes :

- Un organe de prise de décision
- Un organe exécutif

#### 3.3.1 L'organe de prise de décision

Il est constitué du comité national de pilotage du FDL et d'un conseil d'administration

##### 3.3.1.1 Le comité national de pilotage du projet FDL (CNPP)

créé par arrêté ministériel, ce comité est composé des direction suivantes :

- la direction des collectivités locales
- la direction de l'expansion rurale
- la direction de la planification
- la direction de la coopération économique et financière

A ce groupe, il faut ajouter le Chargé de programme du FENU, chargé de la supervision du projet, le CNPP joue également le rôle d'intermédiaire entre le projet et les autorités compétentes.

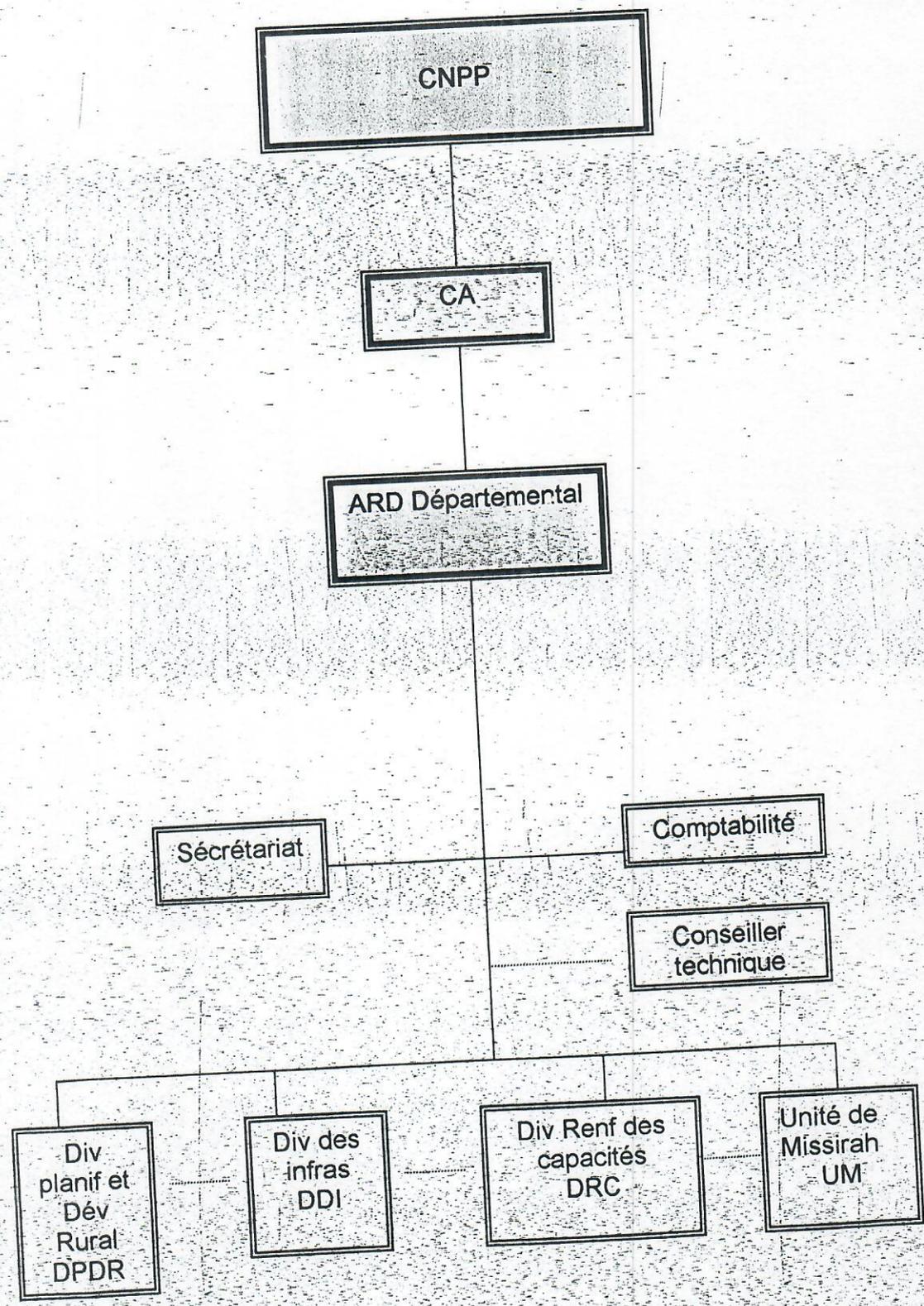
#### 3.3.2 Le conseil d'administration de la structure de relève

Le conseil d'administration de la structure de relève du FDL est composé d'un représentant par collectivité locale de la zone d'intervention du FDL, soit au total 14 membres élus pour un mandat de 5 ans et désignés par leur conseiller respectif .

Le conseil d'administration est dirigé par un bureau comprenant 1 président, 1 vice président, 1 secrétaire général et 1 secrétaire général adjoint.

Il adopte chaque année les PAI, le PIP, et le PTA élaboré par l'organe exécutif. Il doit entre autres :

# STRUCTURES DE RELEVÉ DU FDLKEDOUGOU MISSIRAH.



- respecter et faire respecter les engagements de la structure de relève
- veiller à l'exécution des PAI et du PIP
- mettre à la disposition de l'organe exécutif les moyens matériels et financiers lui permettant d'exécuter les programmes
- évaluer et sanctionner la gestion/exécution desdits programmes
- approuver ou amender les rapports d'activités soumis par l'organe exécutif
- décider des conventions d'assistance technique ou de maîtrise d'ouvrage à signer.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois dans l'année, en début d'année pour adopter les PAI, PIP et le PTA au milieu de l'année pour évaluer à mi-parcours l'exécution des programmes et au besoin réajuster, et en fin d'année pour l'évaluation finale desdits programmes. Les décisions du bureau sont prises à l'unanimité tandis que celles du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents. La fonction de membre du conseil d'administration est gratuite et bénévole.

L'organe exécutif comprend 5 postes :

- Le poste de Coordonnateur/Représentant départemental de l'ARD
- La comptabilité
- Le secrétariat
- Le conseiller technique
- Quatre divisions (Planification, développement rural; Infrastructure, Renforcement des capacités et l'unité de Missirah assimilée à une division.

### 3.3.2.1 Le poste de Coordonnateur/ Représentant départemental de l'ARD

Il est responsable de tout le programme. En cette qualité, il coordonne le programme de soutien financier et d'assistance technique directe aux bénéficiaires et supervise le suivi et l'évaluation des activités sur le terrain. Il est en outre chargé des tâches suivantes :

- Préparer et soumettre les rapports d'activités au conseil d'administration et au CNPP au besoin
- Superviser le travail du personnel et des consultants engagés par la structure
- Préparer le PTA et le budget y afférent en collaboration avec les chargés de programme et son assistant comptable.
- Ordonne les dépenses inscrites au budget
- Supervise la gestion du matériel
- Représente la structure dans les réunions et concertations avec l'Administration et les autres partenaires.
- Assure le secrétariat des réunions du conseil d'administration, les prépare et les coordonne.
- Soumettre périodiquement les rapports d'activités de l'antenne du conseil d'administration

- Proposer au conseil d'administration tout changement ou toute modification nécessaire sur les programmes d'action et le budget de l'antenne.

### 3.3.2.2 La comptabilité

C'est le bureau qui est chargé de l'exécution et du suivi de la comptabilité financière et de la comptabilité matière tant en ce qui concerne le budget de fonctionnement que le budget d'investissement lié aux programmes.

### 3.3.2.3 Le poste de conseiller technique

C'est un poste appelé à disparaître sauf si la structure s'engage à le prendre en charge, car dans ce poste sont logés les deux agents du FDL qui constituent la mémoire du programme FDL et dont les missions sont jointes en annexe

### 3.3.3.2.3 Les Divisions

Elles sont au nombre de quatre car l'unité de Missirah est considérée comme une division même si elle doit travailler sous la direction des autres divisions. Elles ont à leur tête des chargés de programmes qui sont responsables du déroulement des programmes d'activité sur le terrain mais chacun dans les domaines de compétence qui sont les siens.

La division de la planification et du développement rural s'occupe de tout ce qui est planification/programmation, réactualisation des PLD, l'élaboration des PTI, des PAI, PIC, du PIP et tout ce qui est développement rural (agriculture, élevage, eaux et forêt pêche continentale, artisanat, etc...) dépend de cette division.

La division des infrastructures s'occupe de tout ce qui est création d'infrastructures (barrages, pistes, bâtiments, aménagement de périmètres en rapport avec la DPDR etc...) et d'équipement structurants.

La division renforcement des capacités s'occupe de tout ce qui est animation, sensibilisation formation, information et communication .

L'unité de Missirah est une antenne de l'organe exécutif travaillant en rapport avec les divisions qui ont un programme à appliquer dans cette sous zone.

## **IV- MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUES, MATERIELS ET BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL.**

### 4.1 Moyens humains de la structure de relève du FDL

Il s'agit du personnel nécessaire occupant les postes de l'Organe Exécutif. Ce personnel tel qu'il ressort des résultats de la réflexion/discussion et de la nécessité de faire selon les moyens actuels dévolus à l'ARD et aux collectivités locales et pour tenir compte des acquis du FDL, notamment la CACL, créé sous une impulsion sera constituée :

- du représentant départemental de l'ARD qui occupera le poste de direction et dont la prise en charge est assurée par l'ARD
- d'un comptable pris en charge par l'ARD
- d'une secrétaire prise en charge par l'ARD
- du chef de service départemental de l'Expansion Rurale de Kédougou occupant le poste de chargé de programme ou chef de la division de la Planification et du Développement rural et dont la prise en charge est assurée par l'Administration.
- du chef de service départemental des TP (Agent voyer de la commune de Kédougou) occupant le poste de chef de la division des infrastructures et dont la prise en charge est assurée par l'administration.
- du chef de service départemental du développement communautaire occupant le poste de chef de la division du renforcement des capacités et dont la prise en charge est assurée par l'Administration.
- du chef de CERP de Missirah en charge de l'unité de Missirah et dont la prise en charge est assurée par l'administration.
- des deux experts techniques juniors pris en charge par le PNUD pour une durée égale à la liquidation des instances du FDL.

A ce personnel, il faudra rajouter un personnel d'appui comprenant 2 chauffeurs, à la charge de l'ARD, et 1 gardien dont la prise en charge devra être assurée par le PNUD mais pour une durée ne dépassant pas le temps nécessaire à la liquidation des instances.

#### 4.2 Moyens logistiques (véhicule et local)

L'enclavement et le volume des réalisations en cours et des programmes nouveaux à démarrer font qu'il sera nécessaire que l'ARD hérite de deux véhicules du FDL. l'organe exécutif garde au moins avec la plate forme 2 véhicules du FDL.

L'ARD a prévu de louer un local à Kédougou pour abriter ses bureaux. Son représentant départemental a déjà commencé les prospections.

Le local devra abriter toute l'équipe prise en charge par l'Antenne. C'est à dire le représentant départemental, le comptable, la secrétaire. Les chefs de service déconcentrés retenus comme chef de division garderont leurs locaux d'origine.

#### 4.3 Budget de fonctionnement de la structure de relève

##### 4.3.1 Budget relatif au personnel

Deux équipes sont à prendre en compte :

- Une équipe prise en charge par l'ARD et l'Etat composée du représentant départemental de l'ARD (Représentant) émargeant au niveau du budget de l'ARD de Tambacounda, 3 chefs de services départementaux émargeant au budget de l'ARD ou des collectivités locales (fonds de dotation) en ce qui concerne les indemnités de

déplacements qu'on devrait leur verser et un chef de CERP (unité de Missirah) qui pour son traitement salarial relève du budget de l'état. et ses indemnités de déplacement du fonds de dotation suivant des modalités qui seront déterminées en rapport avec l'ARD et les nouveaux organes des collectivités locales.

- Une équipe à la charge du PNUD composée de deux experts techniques juniors et du gardien du local du FDL.

**Budget personnel de l'ARD départementale pour le second semestre de l'année 2002**

Personnel	Coût unitaire mensuel (Cfa)	Coût annuel (Cfa)
1 représentant	119.000	714.000
départ	50.000	300.000
1 comptable	45.000	270.000
1 secrétaire	50.000	600.000
2 chauffeurs		
Total		1.880.000

Montant dotations frais de mission en charge de l'ARD 2.500.000

**Budget personnel d'appui technique relevant du PNUD pour le second semestre 2002**

Personnel	Coût unitaire mensuel (Cfa)	Coût annuel (Cfa)
2 experts juniors	300.000 x 2	3.600.000
1 gardien *	110.000	660.000
Total		4.260.000

La base occupée par le ST/FDL le parc automobile et le mobilier de bureau ne pouvant connaître une affectation rapide, nécessiteront le maintien en fonction du gardien actuel.

Le montant global du budget personnel de la structure de relève pour le second semestre de 2002 est égal à  $1.880.000 + 2.500.000 + 4.260.000 = 8.640.000$

#### 4.3.2 Budget de fonctionnement à la charge de l'antenne départementale de l'ARD pour le second semestre de l'année 2002

Rubrique	Montant en FCFA
Location du bureau de l'antenne	900.000
SONES/SDE	120.000
SENELEC	300.000
SONATEL	180.000
Achat fournitures consommables	1.200.000
Frais d'entretien machines	200.000
Entretien et réparation véhicules	500.000
Total	5.000.000

Au total le budget prévisionnel de la structure de relève pour les 6 mois à venir (juillet 2002-décembre 2002) se chiffre à :

$$8.640.000 + 5.000.000 = 13.640.000$$

#### V - PROGRAMME D'ACTION DE LA STRUCTURE DE RELEVÉ DU FDL

Deux types de programmes d'action seront conduits par la structure.

- 1<sup>er</sup> : le programme regroupant les actions engagées par le FDL
- 2<sup>e</sup> : Le programme Triennal d'investissement 2003 - 2005 des collectivités locales

##### 5.1 Les actions engagées par le FDL

Dans ce groupe sont rangées :

- Les actions engagées, totalement réalisées mais dont la liquidation financière n'est pas achevée
- Les actions qui sont en cours de réalisation

##### 5.1.1 Les actions engagées, totalement réalisées mais non encore liquidées financièrement

Ce sont des actions pour lesquelles la réception provisoire est prononcée et dont la réception définitive va de juin 2002 à mars 2003. Le restant à payer sur ces actions se chiffre à la date du 27 mai 2002 à **33.392.125 FCFA**.

##### 5.1.2 Les actions en cours de réalisation

Dans ces actions, mises à part 3 dont 1 puits à foncer à Walansinthiourou dans le Fongolimbi, un aménagement de périmètre à Sayensoutou dans le Missira Sirimana et une construction de poulailler de Koboye qui datent respectivement, la première

de 1999 et les deux autres de 2000, toutes les autres actions en cours de réalisation datent de 2001.

Au niveau des actions en cours de réalisation, on note des infrastructures scolaires (salles de classe), sanitaires (maternités, case de santé), hydrauliques (16 puits villageois, 6 puits maraîchers et 3 puits de pépinière), des périmètres à aménager (Netteboulou et Sayensoutou). Et il convient de faire observer que la mise en eau des puits actuellement en cours risque d'être interrompue par l'hivernage.

Le restant à payer au niveau de ces actions en cours de réalisation se chiffre à 62.538.300 FCFA.

## 5.2 Les PTI 2003-2005 des communautés rurales de la zone d'intervention du FDL

Malgré les avancées significatives du FDL faites dans sa zone d'intervention dans le renforcement des capacités locales (gouvernance locale), la réalisation des infrastructures de base, la promotion des moyens d'existence durables (soutien aux activités génératrices de revenus et à la préservation de l'environnement) une frange importante de la population de la zone, est encore confrontée à la pauvreté.

C'est dire que les performances réalisées par le FDL n'ont pas suffisamment contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations. Mais il ne pouvait pas en être autrement vu le temps imparti à ce programme, car la lutte contre la pauvreté s'appuie sur la vision à long terme. Et il est dès lors facile de comprendre que sur la base d'un programme, on ne saurait l'éradiquer, que ce programme soit annuel ou pluriannuel et que seule l'exécution de plusieurs programmes qui se suivent sur une échelle de durée assez longue, pourrait venir à bout de ce phénomène.

C'est dans cette optique qu'il faut situer l'élaboration d'un second programme triennal d'investissement (2003-2005) que le FDL vient d'appuyer dans sa phase de désengagement.

### 5.2.1 Méthodologie d'élaboration des PTI (2003-2005)

L'exercice de planification/programmation précédé par une phase d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés (délégations spéciales, anciens conseillers, CLAD, CERP, groupes socio professionnels de base, etc.) s'est déroulé en plusieurs phases :

- la première est relative à l'auto évaluation des PTI 1999-2002 qui s'est faite sur la base d'une revue documentaire complétée par des discussions avec des membres du ST/FDL et des élus locaux pour une confirmation /infirmation des actions programmées mais non engagées.
- La seconde relative à l'exercice proprement dit a consisté à définir les règles du jeu, à identifier/enregistrer les besoins et leur priorisation suivant une méthode participative MAP qui a débouché sur un projet de programme finalisé ensuite au bureau.

### 5.2.2 Coût des programmes triennaux d'investissement ( PTI 2003-2005 des communautés rurales de la zone d'intervention du FDL (voir annexe)

le coût global des PTI 2003-2005 s'élève à 1.203.045.190 FCFA se répartissant comme suit :

Arrondissements	Communautés rurales	Coût global des PTI en FCFA
Bandafassi	Bandafassi	142.791.000
	Tomboroncoto	49.050.000
Fongolimbi	Fongolimbi	65.750.000
	Dimboli	58.750.000
	Médina Baffé	78.972.400
Salemata	Salemata	94.400.000
	Dakately	83.880.000
Saraya	Saraya	96.765.983
	Khossanto	102.950.000
	Missira Sirimana	121.970.000
Missirah	Missirah	98.446.990
	Dialacoto	93.800.000
	Netteboulou	115.817.190

### 5.2.3 Caractéristiques des PTI 2003-2005

Dans l'ensemble des PTI, on peut retenir trois faits caractéristiques qui se sont révélés à savoir :

- une forte tendance à la reconduction des actions programmées et non réalisées dans les PTI 1999-2001, surtout par rapport à certaines composantes comme l'hydraulique villageoise agricole, la santé humaine et animale, l'éducation et certaines activités éducatives et culturelles.
- Le second trait caractéristique est relatif à l'enregistrement de beaucoup de nouvelles actions surtout axées à l'amélioration des conditions de vie des femmes (représentées par leurs OB) par la mise en oeuvre d'activités génératrices de revenus et/ou créatrices d'emplois.
- Le troisième trait caractéristique des résultats de l'exercice de planification /programmation est relatif à l'enregistrement /l'expression de besoins extrêmement importants pour les populations locales dont les coûts d'investissements se chiffraient à des centaines de millions voire le milliard. Ce sont les pistes, la téléphonie rurale, l'électrification rurale, en fait des préoccupations qui sont toutes liées à l'enclavement de la zone.
- Le quatrième trait caractéristique des PTI 200-2005 est révélateur du fait que les déterminants de la pauvreté (l'eau, la santé, l'éducation) sont toujours actuels. Cela confirme ce que l'on avait avancé à l'introduction de ce chapitre.

Des efforts concertés de tous les acteurs particulièrement des collectivités et des partenaires au développement, sont nécessaires pour le financement des PTI 2003-2005 ce qui permettra à n'en pas douter s'ils sont exécutés un accroissement assez significatif du taux de satisfaction des besoins des populations en service sociaux de base assez significatif et par conséquent une amélioration des conditions de vie des populations locales.

# ANNEXES

# ANNEXES

# TERMES DE REFERENCE DES EXPERTS JUNIORS DU FDL A MAINTENIR POUR APPUYER LA STRUCTURE DE RELEVÉ

## Missions du 1<sup>er</sup>

1. Coordonner avec le représentant départemental de l'ARD et le chef de CERP de Missirah, la mise en place du volet éco développement Dan la communauté rurale de Dialacoto. Et Dan ce domaine, il s'agira précisément de :
  - finaliser la mise en place du schéma d'organisation
  - diligenter et suivre la formation des relais et membres des comités de gestion de zones
  - diligenter et suivre l'exécution des séances de concertation autour d'ateliers thématiques au niveau du terroir
  - d'identifier des partenaires potentiels et de les intéresser au financement des PAGT.
2. Elaborer et mettre en oeuvre avec le représentant départemental de l'ARD un programme d'appui, d'encadrement et de suivi des micro projets (périmètres irrigués 20 ha, périmètres rizicoles et maraîchers que pour la plupart vont démarrer leurs activités enfin saison sèche chaude. Et Dan ce domaine, il s'agira précisément de :
  - assister les bénéficiaires à faire une bonne répartition parcellaire
  - asseoir un calendrier cultural participatif
  - mettre en place un système de production participatif
  - développer avec les producteurs (la population) un réseau de commercialisation des productions
3. Participer aux activités d'animation et de sensibilisation autour des infrastructures agricoles pour une meilleur réappropriation, valorisation et pérennisation des activités agricoles, économiquement rentables.
4. Appuyer l'antenne départementale de l'ARD à l'élaboration des PAI de 2003 des communautés rurales et du PTA.

## Missions du 2<sup>ème</sup>

1. Mettre à la disposition de l'antenne ARD la banque de données du FDL à l'échelle des collectivités locales :
  - par rapport au processus de planification du développement local
  - en matière d'appui au financement du développement local
  - dans le domaine du renforcement des capacités

- dans le domaine de la livraison des infrastructures par composante
  - dans le domaine de la gestion des ressources naturelles
  - dans l'appui aux activités génératrices de revenus.
2. Aider l'antenne à élaborer des fiches de suivi des activités en cours de réalisation
    - suivi technique des infrastructures
    - suivi technique des OB (formation en suivi évaluation)
    - suivi financier des décomptes restant à payer
  3. Assurer la collecte et l'exploitation des informations quantitatives et qualitatives dans le cadre du suivi des indicateurs
  4. Rédiger des rapports thématiques d'activités suivant le format du plan de travail de la structure de relève
  5. Assurer la formation de l'antenne départementale de l'ARD en suivi évaluation

## ERRATUM

PAGE 13

### 3.3.2. L'organe exécutif

L'organe exécutif est représenté par l'antenne départementale de l'ARD et de l'ancien collectif formant la CACL. C'est l'organe d'exécution des programmes des collectivités locales et de leur mise en œuvre sur le terrain. Il assure le suivi/évaluation desdits programmes, l'assistance technique de manière directe ou indirecte à toutes les collectivités locales ou organisation qui en expriment le besoin.